

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2021

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 1	L'AN DEUX MIL VINGT ET UN le 17 février à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation : 11/02/2021
<i>Présents</i>	BECHET Franck, CLAVEL Patrick, FRANCILLARD Pierre, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, TROUILLON Sylvain
<i>Absents :</i> <i>Pouvoirs :</i>	COCHET Paul, DUPENT Véronique, STEFANI Chiara, SURREAUX Julie COCHET Paul

Madame Françoise MUGNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

I - SECURISATION DE LA ROUTE DES MONTS : APPROBATION DU PROJET, CONSULTATIONS DES ENTREPRISES ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de sécurisation de la route des Monts présenté par le Cabinet DAVIET – BISSON pour un montant prévisionnel total HT de 96 643,50 €. La réalisation des travaux pourrait avoir lieu en 2021 après la consultation des entreprises.

Le dossier est éligible aux aides du Département au titre :

- Des amendes de police,
- Et du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté de la sécurisation de la route des Monts pour un montant prévisionnel HT de 96 643,50 € ;
- de valider la consultation des entreprises et la programmation des travaux en 2021 ;
- de solliciter les aides du Département en faisant appel au CDAS et aux amendes de police ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer le règlement de cette affaire.

II – PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES DU GRAND ANNECY ET LE GRAND ANNECY

Préambule

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, institue un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité.

Le nouvel article L 5211-11-2 du CGCT prévoit qu'après renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté du Grand Annecy a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance visant à définir le cadre de référence des relations entre les 34 communes et le Grand Annecy.

Contenu du projet de pacte de gouvernance

- Présentation du Grand Annecy : carte du territoire, principaux chiffres, historique et rappel des compétences.

- Valeurs fondatrices de l'intercommunalité :

- Respect de la culture et de l'identité des territoires et des communes,
- Ecoute, dialogue et confiance
- Co-construction
- Principe de solidarité et proximité
- Solidarité

- Schéma de la gouvernance du Grand Annecy : présentation des instances règlementaires et complémentaires assurant un dialogue de proximité et un dialogue interne.

- Concertation et coopération

Les instances de décision et de dialogue, le dialogue citoyen et le partage de l'information doivent permettre :

- Une concertation permanente entre le Grand Annecy, les communes et les habitants
- Une meilleure coordination des politiques publiques
- Une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques
- Une évaluation des politiques publiques

Pour chaque instance de décision et de dialogue : Conseil de Communauté, Conférence de Maires, Bureau communautaire, commissions thématiques, conventions territoriales des élus municipaux, conférences territoriales thématiques, la composition, le rôle et le fonctionnement sont précisés.

Les valeurs portées par l'intercommunalité se déclinent à travers chacune des instances.

Pour relever le défi climatique, surmonter la crise sanitaire, économique, et démocratique, le Grand Annecy a l'ambition de renforcer ces pratiques de dialogue et de coopération, de manière encore plus

Modalités d'approbation

Présenté en conférence des maires le 11 décembre 2020, le projet de pacte est soumis à l'avis des conseils municipaux des 34 communes membres du Grand Annecy.

L'avis des conseils municipaux est rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte soit au plus tard le 17 février 2021.

Le projet de pacte sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Annecy lors de la séance du 25 mars prochain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de pacte de gouvernance et autorise Monsieur le Maire à assurer le règlement de cette affaire et notamment à signer tout document relatif à celle-ci.

III – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE RUMILLY POUR L'EPICERIE JEANNE BURDIN

Monsieur le Maire rappelle l'existence de l'épicerie Jeanne BURDIN et indique au conseil que deux familles de la commune en bénéficient.

Le CCAS de Rumilly propose une convention relative au fonctionnement de l'épicerie Jeanne BURDIN fixant une participation financière de 0.5 € minimum par habitant pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'épicerie Jeanne BURDIN. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

La séance est levée à 22h.

Fait à Héry sur Alby,
Le 22 février 2021
Le Maire,
J. ARCHINARD



